XAVIER BARET
NOTAIRE

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Acquéreur

Merci de compléter cette fiche avec soin et de la retourner à l'office avec les pièces demandées. Elle nous permet de préparer l'avant-contrat et de vous conseiller sur les modalités de votre achat.

Référence du dossier		**Date**	

1. ÉTAT CIVIL

À compléter au vu d'une pièce d'identité et d'un acte d'état civil. Joindre une copie de la pièce d'identité (et du titre de séjour pour les ressortissants hors Union européenne).

	Acquéreur 1	Acquéreur 2
Nom de naissance		
Nom d'usage		
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)		
Date et lieu de naissance (arrondissement)		
Nationalité		
Profession		
Adresse actuelle		
Téléphone portable		
Email		
Résidence fiscale (pays)		

Situation de famille

Cochez la situation de chaque personne (1 ou 2).

Célibataire : 1 ☐ 2 ☐	Marié(e) : 1 ☐ 2 ☐
Pacsé(e) : 1 ☐ 2 ☐	Divorcé(e) : 1 ☐ 2 ☐
Veuf(ve) : 1 ☐ 2 ☐	Divorce ou séparation en cours : 1 ☐ 2 ☐

Mariage

Date et lieu du mariage	
Contrat de mariage (notaire, date)	
Régime matrimonial	
Changement de régime depuis le mariage (date)	
Mariage célébré à l'étranger ou époux de nationalité étrangère	

Joindre une copie du contrat de mariage et, le cas échéant, de l'acte de changement de régime.

PACS

Date de conclusion du PACS	

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

Enregistré par (mairie, notaire, ancien tribunal d'instance)	
Régime choisi (séparation de patrimoines ou indivision)	
Nom et prénoms du partenaire	

Joindre une copie de la convention de PACS.

Divorce, veuvage

Divorce : juridiction et date du jugement, ou notaire et date du dépôt de la convention	
Liquidation du régime matrimonial effectuée (notaire, date)	
Veuvage : date du décès du conjoint	

2. CAPACITÉ ET VIGILANCE

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection ? *Tutelle, curatelle, habilitation familiale, mandat de protection future mis en œuvre.*	☐ Oui ☐ Non
Faites-vous l'objet d'une procédure de surendettement, de redressement ou de liquidation judiciaire ?	☐ Oui ☐ Non
Exercez-vous une activité en nom propre (entrepreneur individuel, profession libérale, commerçant) ?	☐ Oui ☐ Non
Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante, ou êtes-vous proche d'une telle personne ? *Question imposée au notaire par la réglementation sur la lutte contre le blanchiment (personnes politiquement exposées).*	☐ Oui ☐ Non

Si l'acquéreur est une société

Dénomination et forme	
Numéro RCS et siège social	
Représentant légal et pouvoirs	
Bénéficiaires effectifs (plus de 25 % du capital ou des droits de vote)	

Joindre un extrait Kbis de moins de trois mois, les statuts à jour et la décision autorisant l'opération.

Avez-vous un projet de mariage ou de PACS avant la signature de la vente ?	☐ Oui ☐ Non

3. VOTRE PROJET

Usage du bien

☐ Résidence principale	☐ Résidence secondaire
☐ Location vide	☐ Location meublée (LMNP)
☐ Location de courte durée	☐ Usage professionnel ou mixte

Paris. La location de courte durée d'un logement qui n'est pas votre résidence principale, ou son usage professionnel, est soumise à autorisation de changement d'usage, souvent avec compensation. Signalez-nous ce projet avant de signer l'avant-contrat.

Êtes-vous primo-accédant (pas propriétaire de votre résidence principale depuis deux ans) ?	☐ Oui ☐ Non
Souhaitez-vous réaliser des travaux importants ? *Ouverture de mur, fenêtre, extension, réunion de lots : l'accord de la copropriété ou de la mairie peut être nécessaire.*	☐ Oui ☐ Non
Souhaitez-vous bénéficier d'un dispositif fiscal (Jeanbrun, Denormandie, Loc'Avantages, LMNP) ? *Préciser lequel.*	☐ Oui ☐ Non
Recevrez-vous de la clientèle dans le bien ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Description des travaux ou du projet :

4. ACHAT À PLUSIEURS

Concubins, partenaires de PACS, époux séparés de biens, indivisaires.

Répartition de la propriété (exemple : 50 / 50, 60 / 40)	
Apport personnel de chacun	
Part du prêt remboursée par chacun	
Souhaitez-vous protéger l'autre acquéreur en cas de décès (testament, clause particulière, société) ? *Sans précaution, un concubin n'hérite pas, et un partenaire de PACS n'hérite pas sans testament.*	☐ Oui ☐ Non ☐ À en parler

5. FINANCEMENT

Origine des fonds. La réglementation sur la lutte contre le blanchiment impose au notaire de vérifier l'origine des fonds versés. Merci de préciser l'origine de votre apport et de joindre les justificatifs : cela évitera tout retard le jour de la signature.

Prix d'achat	
Montant de l'apport personnel	

Origine de l'apport

☐ Épargne personnelle	☐ Vente d'un autre bien
☐ Donation familiale	☐ Héritage
☐ Fonds venant de l'étranger	☐ Autre : .....
Si donation familiale : a-t-elle été ou sera-t-elle déclarée à l'administration fiscale ? *Le notaire peut vous conseiller pour sécuriser ce don.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet
L'achat dépend-il de la vente préalable d'un autre bien ?	☐ Oui ☐ Non

Prêt

Financez-vous l'achat par un prêt ?	☐ Oui ☐ Non
Montant maximum du prêt	
Taux maximum (hors assurance)	
Durée maximum	
Type de prêt (amortissable, PTZ, Action Logement, relais)	
Banque ou courtier (nom, téléphone, email)	
Date limite souhaitée pour l'obtention du prêt	

Fraude au faux RIB. L'office ne vous communiquera jamais un changement de coordonnées bancaires par courriel. Avant tout virement, vérifiez le RIB de l'office par téléphone, au 01 89 40 51 00, numéro publié sur le site de l'office. Son compte est ouvert à la Caisse des dépôts : si l'IBAN ne commence pas par « FR », ne faites aucun virement.

6. SIGNATURE ET CALENDRIER

Serez-vous présent(e) à la signature de l'avant-contrat et de la vente ? *Sinon, le notaire préparera une procuration. La procuration authentique peut être signée à distance, en visioconférence.*	☐ Oui ☐ Non
Date souhaitée pour la vente et la remise des clés	
Contraintes particulières (déménagement, préavis, voyage)	

Pensez à assurer le bien à compter du jour de la vente (en copropriété, l'assurance de responsabilité civile est obligatoire).

7. DOCUMENTS À FOURNIR

☐ Pièce d'identité de chaque acquéreur	☐ Livret de famille
☐ Contrat de mariage ou convention de PACS	☐ Justificatif de domicile récent
☐ Justificatifs de l'origine de l'apport	☐ Offre de prêt (dès réception)
☐ Statuts et Kbis (acquéreur société)	☐ Relevé d'identité bancaire

8. OBSERVATIONS

Toute information utile que vous souhaitez porter à la connaissance du notaire.

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'État dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945.

Sauf mention contraire, les renseignements demandés dans ce document sont nécessaires à la préparation et à la rédaction des actes. À défaut, l'office peut ne pas être en mesure de recevoir l'acte, ou d'appliquer une disposition favorable aux personnes concernées.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction générale des finances publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier central des dispositions de dernières volontés, Minutier central électronique des notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

Pour exercer ces droits, les personnes peuvent écrire à l'Office notarial (xavier.baret@notaires.fr) ou au Délégué à la protection des données qu'il a désigné (dpo.notaires@datavigiprotection.fr).

La personne qui communique à l'office des renseignements sur d'autres personnes (conjoint, enfants, héritiers, associés) est invitée à les en informer et à leur remettre la présente mention.

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour la France.

9. CERTIFICATION ET SIGNATURE

Je certifie l'exactitude et la sincérité des renseignements ci-dessus, et je m'engage à informer l'office de tout changement avant la signature.

En signant, je reconnais avoir pris connaissance de la mention ci-dessus sur la protection des données personnelles.

Acquéreur 1 Date et signature	**Acquéreur 2** Date et signature